

## POINTS DE VUE : REGARDS CROISES SUR LA VIA FERRATA

## UNE VIA FERRATA, C'EST QUOI ?

Ce terme italien, signifiant mot à mot « voie ferrée », désigne un équipement permettant de traverser des passages difficiles.

Les premières vias ferratas ont été créées par l'armée italienne dans les Dolomites pour faciliter le transport du matériel lourd par les troupes italiennes. Il s'agissait de cheminements en partie sur sentier et en partie sur des échelles, des passerelles et des secteurs équipés de câbles.

A partir de 1950, ces installations se multiplient dans les Alpes (Autriche, Suisse, Bavière, Slovénie) et dans d'autres massifs. En France, la première via ferrata date de 1988. On assiste alors à un changement important : la via ferrata, jusqu'à présent moyen d'aide à la progression sur une partie d'itinéraire, devient une activité à part entière, à mi-chemin entre randonnée et escalade. Elle passe du statut de « moyen » à celui de « but ».

Les vias ferratas sont souvent créées à l'initiative d'entreprises de travaux acrobatiques qui les proposent aux communes de montagne, mais pas seulement, afin d'augmenter leur offre « touristico-sportive ». Leur nombre a explosé entre 1997 et 2007 pour fléchir dans la dernière décennie. Voir ci-dessous les données chiffrées collationnées à partir du recensement publié sur le site viaferrata-fr.net.

Répartition géographique très disparate :

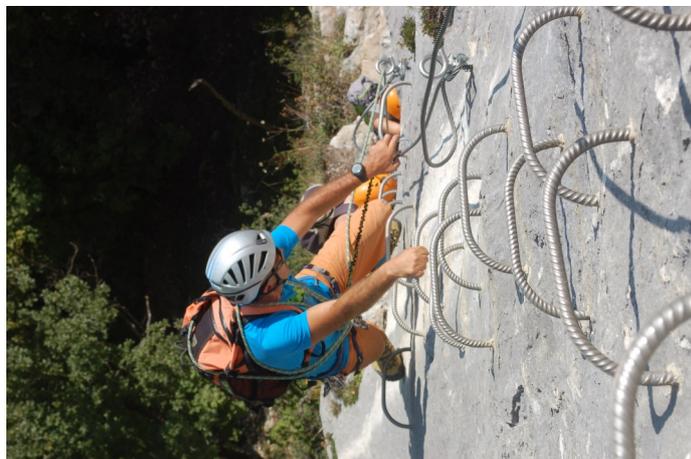
Sur les 177 vias ferratas implantées dans 30 départements, 104 sont implantées dans quatre départements. Arrivent en tête la Savoie (43 voies), les Hautes-Alpes (29 voies), l'Isère (17 voies).

Un rythme inégal de création :

1988- 1996 : 22 voies, soit 2,4 voies/an  
1997 – 2007 : 102 voies, soit 9,2 voies/an  
2008 – 2016 : 37 voies, soit 4,1 voies/an

## LA VIA FERRATA : MONTAGNE AU RABAIS, MONTAGNE «LUNA PARK»

Le nombre de vias ferratas a considérablement augmenté au cours des dernières années. Cette multiplication pose des problèmes en termes d'environnement, d'éthique, d'intérêts économiques et de responsabilité.



Leur impact sur le milieu naturel n'est pas négligeable. Quelques-unes ont été installées à la place de voies d'escalade existantes (ex : la « diagonale » à l'Aiguillette du Lauzet dans les Hautes-Alpes) ; dans ce cas, aucun dérangement nouveau de la faune n'a été créé, sauf que la fréquentation a augmenté. On ne peut que déplorer la disparition de voies faciles ou peu difficiles, voire d'écoles d'escalade (ce qui témoigne aussi de difficultés de partage de l'espace et de conflits d'intérêts).

## AU SOMMAIRE

**POINTS DE VUE :** Regards croisés sur la via ferrata

- Une via ferrata, c'est quoi ?
- Montagne au rabais, montagne « luna parc »
- Activité sportive et outil de développement local

## BREVES

- Etude loisirs et habitat des galliformes
- Biodiv'sports de montagne
- Liaison interstations : Pyrénées orientales
- Les 25 ans de Pro Mont Blanc
- Loi Montagne Acte II—suite
- Mouchoirs jetables (campagne PN Mercanour)

Par contre, la majorité des vias ferratas a été implantée dans des lieux difficiles d'accès, jusque là peu fréquentés. Aucune étude d'impact n'est nécessaire, il en résulte que des espèces rupestres ont vraisemblablement subi un dérangement important. De même, la flore, parfois rare, n'a pas été prise en compte. Il s'agit d'une artificialisation d'un espace naturel, une de plus. L'impact paysager est souvent négatif, passerelles et échelles souillant un beau rocher.



Le phénomène est d'autant plus important qu'aucun plan d'équipement, départemental par exemple, n'existe. Chaque commune peut créer sa « via ».

Examinons maintenant l'aspect éthique de l'activité. Peut-on considérer cette pratique de la même manière que la montagne ou l'escalade ? Assurément non. On est plus proche de l'accrobranche que d'une pratique dans un milieu naturel peu ou pas équipé. Dans une via ferrata, on n'apprend pas l'autonomie, on suit un itinéraire balisé et sécurisé. Si on suit bien les consignes, il n'y a aucune prise de risque. C'est une pratique déresponsabilisante. On a une perception faussée de la verticalité ; un apprentissage progressif, par le biais de l'escalade, sans protection artificielle semble plus judicieux, plus efficace et moins dangereux. Le pratiquant de via ferrata se contente d'être un consommateur de loisirs. Souvent, les acteurs du tourisme lui font croire qu'ainsi il fait de la montagne : il y a là une tromperie. Nos concitoyens, de plus en plus citadins, ignorent tout de la nature en général et de la montagne en particulier. Les médias leur donnent une image de la montagne qui se résume aux stations de sports d'hiver et à tout ce qui tourne autour. La via ferrata va dans le même sens.

Autre aspect négatif : les péages. En effet, les communes doivent assurer l'entretien de ces installations pour des raisons évidentes de sécurité. Le recensement réalisé sur le site [viaferrata.com](http://viaferrata.com) montre que si le péage n'est pas généralisé, il n'est pas exceptionnel avec une amplitude pouvant aller de 2 voire 5 euros, à 20 euros et touche toutes les régions (via des Gorges de la Durance à l'Argentière la Bessée (05), via du Colombier aux Vigneaux (05), Baus de la Frema à La Colmiane (06), la Ciappea à La Brigue (06), la Videssos à Videssos (09), via Chisa à Chisa (20), le Capucin au Mont-Dore (63), les Escaldilles à Llo (66)... Certaines vias ne sont

accessibles qu'avec du matériel loué sur place ou avec un "guide" local. Ce qui confirme une dérive mercantile regrettable.

Après le ski de fond, la raquette, parfois même l'accès à pied l'hiver, sans parler du ski alpin, on assiste progressivement à une privatisation et à une marchandisation des espaces naturels qui constituent autant d'atteintes à la liberté d'accès à la montagne.

Jean-Pierre BURAUD

## LA VIA FERRATA : ACTIVITE SPORTIVE ET OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le développement des vias ferratas en France et de par le monde (Europe, Chine, Pérou...), leur succès attesté par leur fréquentation en forte croissance sont deux réalités aujourd'hui incontestables. Mais en quoi cette activité peut-elle nous interpeller ?

On peut notamment explorer trois pistes : s'agit-il d'une activité sportive, s'agit-il d'une activité qui concourt au développement durable, contribue-t-elle à rendre la montagne plus attractive ?



Photos : Luc Jourjon

Nombre de *cafistes* pratiquent cette activité, soit en individuel, souvent en famille, soit au sein de leur club FFCAM. Certains clubs en ont fait une activité à part entière. La pratique de la via ferrata, c'est l'occasion de s'engager dans un apprentissage du vide, de maîtriser son vertige, d'acquérir une technicité visant à une pratique autonome et en pleine sécurité, d'apprendre le maniement du matériel, de développer son endurance au regard d'une analyse du niveau de difficulté (cotation), d'analyser les aléas climatiques... Bref, il s'agit bien d'un sport qui souvent ouvre la voie à d'autres activités, plus complexes, voire élitistes (escalade, alpinisme, canyoning...).

En déclin depuis plusieurs années, la montagne est devenue la dernière destination touristique estivale. Des plans de relance de la fréquentation d'été sont entrepris, ils passent en particulier par une offre d'activités ludiques et sportives nouvelles. L'équipement de via ferrata constitue

une des réponses stratégiques proposées par les communes touristiques, en particulier là où la qualité du rocher ne fait pas du secteur un site majeur d'escalade. Par ailleurs, l'impact économique de cette activité n'est pas négligeable : sur certains sites, l'encadrement de clients en via ferrata constitue plus de 60% de l'activité des bureaux des guides. De plus, la France compte le leader mondial des équipements de via ferrata, la quasi-totalité des matériels de cet équipementier est conçue et fabriquée en France. Enfin, cette pratique génère une activité économique de location, là encore majeure pour le commerce local.

Les vias ferratas ne se situent pas toutes en site de montagne, des sites ont été équipés en zones de plaine et en sites urbains (Grenoble...), mais la plupart d'entre eux se situent dans des zones naturelles de montagne, ces sites équipés ont peu d'impact sur les paysages, ils sont la plupart du temps peu visibles. Il s'agit là pour beaucoup, d'une occasion de découvrir des sites remarquables. L'enjeu n'est donc pas d'être pour ou contre une activité bien implantée, mais d'en faire un vecteur de pratiques sportives responsables, ainsi qu'un lieu de prise de conscience de la fragilité des milieux et de la nécessité de les respecter.

Denis PLAZE

*Aux lecteurs d'apprécier les impacts, négatifs et positifs, d'une activité que les clubs proposent souvent dans leurs sorties et que la Fédération inscrit dans la liste des sports de montagne qu'elle promeut.*

## BREVES

### UNE ÉTUDE SUR L'EMPRISE DES LOISIRS SUR L'HABITAT DES GALLIFORMES DANS LES PYRÉNÉES

Cette étude a été menée par l'ONCFS<sup>1</sup> qui a travaillé avec les partenaires de l'OGM<sup>2</sup> (agents du Parc national des Pyrénées et des réserves naturelles, ONF...) afin de déterminer les zones de vie des gallinacées ainsi que les espaces parcourus par les pratiquants de loisirs en montagne.

Ce travail a été subventionné par un organisme européen (POCTEFA) et a été effectué au sein du projet Gallipyr entre 2009 et 2012.

Après recouvrement des aires occupées par les oiseaux et celles traversées par les pratiquants, il s'avère que certaines activités de loisirs sont plus dérangeantes que d'autres.

On retiendra qu'en été, c'est la randonnée sur et hors sentiers balisés (37% du dérangement) qui nuit le plus aux galliformes, suivie de près par la cueillette des champignons et des baies (30%). Les autres activités étudiées

présentent un impact évalué à : 12% pour la chasse à tir, 8% pour la photographie, 4% pour le parapente et 2% pour les sports motorisés.



Lagopède alpin © Alain Gagne/ LPO France

En hiver, la raquette à neige sur et hors sentiers balisés représente l'activité la plus nuisible (38%) suivie cette fois-ci par la chasse (22%), le ski de randonnée (16%) et le ski de descente (14%). Les autres activités comme le ski hors-piste ainsi que les loisirs motorisés totalisent 10% de la fréquentation des habitats des gallinacées.

Les galliformes sont très recherchés par les prédateurs dont l'homme fait partie. Pour s'en protéger, ils n'ont que la fuite à leur disposition ce qui cause un stress important et consomme beaucoup d'énergie. En hiver, leur alimentation trop pauvre ne leur permet pas de survivre aux dérangements trop fréquents.

Dérangés au printemps lors de la reproduction et en hiver, les gallinacées voient leur taux de survie menacé. C'est plus particulièrement vrai pour le grand tétras dont 73% de la population occupe les zones d'activités et de loisirs de plein air. Le lagopède ne serait touché que marginalement.

En conclusion on s'aperçoit que les espèces qui vivent à l'étage montagnard et subalpin (forêts, lisières et landes) comme les tétras et les perdrix sont les plus menacées. Le lagopède qui occupe l'étage alpin bien que menacé par les changements climatiques s'en sort mieux !

Vous pouvez visualiser la vidéo du PN des Pyrénées : « [A skis et raquettes, partez à la rencontre du silence](#) ». N'hésitez pas à la présenter lors des séances UFCA ou de présentation des activités !!

#### **Bibliographie :**

MENONI E. & FORTIN J., 2015 – *Emprise des loisirs de plein air sur les habitats des galliformes de montagne dans les Pyrénées françaises. Faune sauvage* 38-43 : 309.

<sup>1</sup> Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

<sup>2</sup> Observatoire des galliformes de montagne

Agnès METIVIER

## « BIODIV'SPORTS DE MONTAGNE »

### un projet de plateforme cartographique collaborative pour des activités respectueuses de la nature.

Animé par le souci de limiter les impacts des sports de nature sur la biodiversité montagnarde et développer des pratiques sportives responsables, le « projet Biodiv'sports de montagne vise à mettre en relation les pratiquants de sports de montagne et les acteurs de la préservation de l'environnement ».

L'objectif est de « créer un outil cartographique collaboratif, associant pratiquants et naturalistes et permettant aux sites sportifs de mettre à disposition de leurs utilisateurs des cartes interactives de sensibilité pour un itinéraire et une pratique donnée ».

A l'heure actuelle, le pratiquant qui recherche de l'information sur la vulnérabilité d'un territoire à parcourir, se tourne le plus souvent vers des sites collaboratifs (camptocamp, skitour...) ou vers les sites des parcs nationaux, parcs régionaux, réserves et autres acteurs institutionnels (voir les exemples cités par <http://www.ffcam.fr/protection-faune-hivernale.html>). Sa démarche est donc éclatée et le résultat souvent incomplet.

Une plateforme qui centraliserait, massif par massif, les zones d'hivernage, de quiétude ou de tranquillité, les zones refuges et autres zones sensibles, les itinéraires déconseillés ou recommandés... sensibiliserait le pratiquant aux risques qu'il peut faire courir à la biodiversité et favoriserait sa responsabilisation dans la mise en application des aménagements dédiés à la protection du milieu.

Les amoureux de montagne étant par ailleurs sensibles à la préservation de la nature, leur association à la réalisation du projet ne peut que concourir à la sauvegarde de la biodiversité et la conservation des espaces sauvages.

La mise en œuvre de « Biodiv'sports de montagne » se fera en deux temps: une phase préparatoire basée sur « une réflexion collaborative entre naturalistes, sportifs et espaces naturels » menées sur trois espaces pilotes dont deux encore à déterminer; une phase de « production et de déploiement permettant la mise en ligne d'un outil en version opérationnelle sur les trois espaces pilotes et la recherche de nouveaux sites pour déployer l'initiative ».

Coordonné par la LPO Isère, le projet associe pour l'instant le Parc naturel régional du Massif des Bauges (bientôt d'autres parcs naturels régionaux), les équipes de la LPO en Savoie et le réseau national, des clubs sportifs (FFME, clubs d'escalade et de vol libre) ainsi que Mountain Wilderness.

Et bientôt des clubs FFCAM ? La CNPM les encourage vivement à se rapprocher des initiateurs du projet.

► Pour toute information complémentaire, contacter:  
Adrien Lambert [adrien.lambert@lpo.fr](mailto:adrien.lambert@lpo.fr)  
Chef de projet Biodiv'sports de montagne

Anne Marie JULIET



Faucon pelerin © LPO France

## ENCORE UN PROJET DE LIAISON INTER STATIONS : LES PYRÉNÉES ORIENTALES

Les projets d'extension de domaines skiables, en particulier par des liaisons inter stations, fleurissent à grande échelle dans toutes les Alpes. La charte Montagne de la FFCAM marque une opposition de principe à ces projets qui artificialisent les derniers pans de montagne skiable, au prix d'atteintes sévères à l'environnement. Les aléas de l'enneigement, les difficultés financières et la compétition mondiale suscitée par les tours opérateurs poussent les stations à une fuite en avant. Le changement climatique est un mot tabou qu'aucun dossier n'analyse.

C'est le cas par exemple dans les Pyrénées orientales, où les stations de Font Romeu, Les Angles et Formiguières lancent un vaste projet commun, incluant des aménagements à proximité du lac des Bouillouses. Le Club alpin de Cerdagne Puigmal s'est engagé dans un collectif associatif qui lance pétitions et manifestations. Après consultation de son comité départemental, la fédération prend position également contre ce projet qui va à contre courant de la montagne et des pratiques que nous voulons promouvoir, mais préfère encourager le contact direct avec les collectivités porteuses du projet pour faire valoir un autre avenir de la montagne.

Marie-Laure TANON



Les Bouillouses © Lionel Lafosse

## LES 25 ANS DE PROMONT-BLANC



A la croisée de la France, de l'Italie et de la Suisse, le massif du Mont-Blanc abrite le plus haut sommet de l'Europe occidentale.

Sans statut de protection internationale, il subit depuis plusieurs décennies les pressions d'un développement économique soutenu.

L'association proMONT-BLANC, collectif trinational indépendant réunissant les plus grandes organisations de montagne et de défense du milieu montagnard (dont les clubs alpins français, italien et suisse) a été créée en 1991 afin de protéger le Mont-Blanc sur ses trois versants.

ProMont-Blanc fête donc cette année ses 25 années d'existence. L'assemblée générale qui s'est tenue à Bourg Saint Pierre (Suisse) le 13 juin dernier a été l'occasion de faire un bilan, plutôt mitigé, du quart de siècle qui vient de s'écouler sans solutions tangibles et pérennes pour un statut de protection internationale en faveur du Massif.

Le réchauffement climatique qui contribue ici plus qu'ailleurs à la constatation de changements physiques notables (recul spectaculaire des glaciers par exemple) interpelle tout un chacun.

C'est pourquoi proMONT-BLANC va missionner début septembre prochain une équipe d'une quinzaine de jeunes de 18 à 25 ans (garçons et filles) des 3 Pays, pour un Tour du Mont-Blanc un peu particulier consistant à leur faire découvrir les pourtours de ce territoire exceptionnel certes, mais aussi et surtout les amener à faire un constat du présent et à s'interroger sur le devenir du Massif. Ces « Ambassadeurs » rencontreront le soir à chaque étape un ou plusieurs professionnels de la montagne (guides, glaciologues, gardiens de refuge...).



Le 16 septembre suivant dans la salle du Bicentenaire à Chamonix une soirée exceptionnelle clôturera ce Tour du Mont-Blanc et donnera lieu à un débat public « Quelle montagne pour nos enfants ».

► Toutes informations complémentaires sur le site [www.pro-mont-blanc.org](http://www.pro-mont-blanc.org).

JM COMBETTE-PETER, délégué de la FFCAM au CA de proMont-Blanc

## LOI MONTAGNE ACTE II : UN CALENDRIER LÉGISLATIF QUI S'ACCÉLÈRE

La gestation du projet de loi dit Acte II Loi Montagne, qui doit modifier et compléter la loi de 1985 sur l'aménagement et la protection de la montagne, s'accélère. Un premier avant projet est annoncé pour juillet, l'inscription au conseil des ministres serait prévue fin septembre, et le débat parlementaire à l'automne. La consultation du conseil national de la montagne (commission permanente) n'est pas prévue, alors que l'un des objectifs annoncé de ce texte est le renforcement des institutions propres à la montagne. Etonnant !

Avec quel contenu ? Ce sera une surprise, car la discussion à ce stade se fait en cercle fermé entre M. Baylet, ministre de l'aménagement du territoire, et l'association des élus de la montagne (ANEM). A ce jour (6 juillet) le projet n'est pas connu des associations. Cependant, à la demande de la Coordination Montagne (CM) et de France Nature Environnement (FNE), une délégation a été reçue au cabinet de M. Baylet et au cabinet de Mme Royal, pour faire valoir nos préoccupations et nos propositions.

En tous cas, le projet d'ordonnance UTN (unités touristiques nouvelles, cf LMM n°48) fondé sur la loi Macron est abandonné, en raison d'un avis défavorable unanime du conseil national de la montagne. La FFCAM et le directoire Montagne de FNE ont contribué au report de cette réforme mal engagée. Le sujet sera repris « de zéro » dans le projet de loi.

Pour le reste, on sait que le texte portera sur le volet Administration de la montagne et son développement : les institutions (conseil national de la montagne, comités de massif), les intercommunalités, le maintien des services publics, l'accès au numérique haut débit, les offices du tourisme, l'immobilier de loisirs (restauration de l'immobilier vétuste), peut-être le travail saisonnier. En revanche, aucune proposition associative présentée en faveur de la protection de la montagne, lors de la phase préparatoire de l'an dernier, n'a à ce jour été retenue par le gouvernement.

► Voir la [contribution FFCAM et le document interassociatif](#) de 2015 sur notre site Internet

Marie-Laure TANON



© Luc Jourjon

## CAMPAGNE DU PNM SUR LES MOUCHOIRS EN PAPIER « JETABLES »

Le Parc National du Mercantour lance cet été une campagne de sensibilisation sur une mauvaise habitude des promeneurs ou randonneurs d'abandonner de plus en plus les mouchoirs en papier usagés dans la nature (pratique malheureusement généralisée).

Ils sont biodégradables et ne constituent pas une pollution comme les plastiques ou autres matières. Cependant leur décomposition se produit moins vite que leur accumulation, particulièrement sur les parcours les plus fréquentés et par temps sec. Ils sont une nuisance visuelle préjudiciable à ceux qui aimeraient bien ne pas découvrir les parterres alpestres maculés de ces déchets repoussants.

Relayons cette campagne du PNM. Soyons attentifs à ce que les mouchoirs jetables ne tombent pas de nos poches « par mégarde »...

Veillons à laisser, après notre passage, une nature intacte, dans les parcs nationaux et partout ailleurs !

Martial BOS, CAF de Nice-Mercantour



© Lionel Lafosse, Anne Marie Reboulet, Emmanuelle Sutra

### PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne  
24 avenue de Laumière 75019 Paris  
[www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com)

Directeur de la publication : Georges Elzière

Ont collaboré à ce numéro : Martial Bos, Jean-Pierre Buraud, Jean-Marie Combette, Hélène Denis, Anne-Marie Juliet, Denis Plaze, Marie-Laure Tanon.